

GOFFART

FORMATIONS

LA SÉCURITÉ N'ATTEND PAS

Catalogue des FORMATIONS



SECOURISME



SÉCURITÉ INCENDIE



HABILITATION ÉLECTRIQUE



HABILITATION VÉHICULE ÉLECTRIQUE



ERGONOMIE & SANTÉ AU TRAVAIL



HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT



FORMATION ÉCHAFAUDAGE



FORMATION AIPR



ÉLUS, COLLECTIVITES & EPR



AUTORISATION DE CONDUITE



ESPACE CONFINÉ



FORMATIONS SPÉCIFIQUES

2026



INITIALE
14H
MAC
7H



1-8

LIEU DE FORMATION

- Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

- Formateur titulaire du R486 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique : Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R486 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise, Le délai d'inscription est de 10 jours, Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

- Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48h

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

- 7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE Formation Initiale Et MAC R.486 – CATÉGORIE B

Obligation légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55&56 du code du travail.
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998. Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999.

Public visé

- Toute personne majeure appelée à conduire des PEMP.
- Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée.
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production.
- Conducteur avec expérience dont la validité expire.

Prérequis – le stagiaire devra :

- Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises.
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler).
- Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation.
- Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité.
- Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants).

Compétences développées / Objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité.
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R486 de la CNAM.
- Obtention d'une autorisation de conduite R486 catégorie B.

Durée

- La durée de la formation varie selon :
 - L'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - Du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - Du type de formation (Initiale ou MAC – recyclage)

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

AUTORISATION DE CONDUITE

R.486 – CATÉGORIE B (suite)

Formation Initiale
Et MAC



Programme de formation

Connaissances théoriques

- Connaissances générales
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP
- Notions élémentaires en physique
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

Connaissances pratiques

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation

- Test autorisation de conduite selon es recommandations R486 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution

Réussite de l'épreuve théorique finale

- Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique

- Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention

- 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests

- Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests

- Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- Apport théorique en exposé interactif.
- Démonstration par le formateur.
- Mise en situation pratique.

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

LIEU DE FORMATION

- Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

- Formateur titulaire du R486 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique : Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R486 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise, Le délai d'inscription est de 10 jours, Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

- Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48h

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

- 7 heures tous les 5 ans



CERTIFICATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:
ACTIONS DE FORMATION



GOFFART FORMATIONS

06 84 95 92 54

contact@goffartformations.fr

35, Avenue Kennedy – 76120 Grand Quevilly